

AFFAIRE N° 7

OUVERTURE de CREDIT de 400.000 francs au budget de la Commune pour l'exercice 1951.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 22 Octobre 1951

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n° 1877 du 9 Octobre 1951, Monsieur le Trésorier Payeur Général a versé la subvention départementale de CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000 Rs) au budget de la Commune pour l'exercice 1951 en raison des charges qui incombent à celle-ci en qualité de Chef-Lieu.

Cette subvention a été prise en charge au dit budget en recettes ordinaires, à l'article 78 dont la fixation est de 100.000 francs. *depenses*

Les 400.000 francs supplémentaires sont destinés à couvrir les dépenses de réception de l'année en cours.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de voter par autorisation spéciale l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 400.000 francs au budget de 1951 qui seront réservés au Comité des Fêtes./.

Le Maire,
Signé: OLIVIER.

Le Maire met aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

*en l'honneur à l'approbation
de Monsieur le Préfet
M. Denis le 20 - 1. 52
I. le tout au
le Chef de Division délégué
Signé: Gattarini*

*Approuvé
M. Denis le 14 Février 1952
P. le Préfet et par délégation
de Monsieur Gattarini
Signé: Ferrouse*